



Commission Régionale Futsal

SAISON 2018/2019

PROCÈS-VERBAL N°5

Réunion du Lundi 24 septembre 2018

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

Informations :

La Commission rappelle aux clubs que les demandes de modifications de match (date, horaire ou gymnase) sont à effectuer via Footclubs.

Lorsque le gymnase est indisponible, il convient de fournir obligatoirement une attestation d'indisponibilité du gymnase.

COUPE NATIONALE FUTSAL

Tour n°1 – cadrage :

20965776 ROMAINVILLE FC / LE KAMELEON du 25/09/2018

Courriel de ROMAINVILLE FC indiquant l'indisponibilité du gymnase à la date du match.

La Commission inverse la rencontre qui se déroulera le jeudi 27/09/2018 à 21h30 au gymnase des Meuries à GARCHES.

CHAMPIONNAT

➤ Régional 1

20528572 AUBERVILLIERS OMJ / SC PARIS du 08/12/2018

Courriel d'AUBERVILLIERS OMJ indiquant l'indisponibilité du gymnase à la date du match.

La Commission reste en attente de l'attestation d'indisponibilité du gymnase.

20528530 DIAMANT FUTSAL / AUBERVILLIERS OMJ du 29/09/2018

Courriels de DIAMANT FUTSAL et de la Mairie d'Evry.

Cette rencontre aura lieu au gymnase des Ecrins à 19h00 à EVRY.

Accord de la Commission.**➤ Régional 2****Poule A****RUNGIS FUTSAL – 851509**

La Commission prend de la modification du coup d'envoi des matchs à domicile 20h00 au lieu de 19h00.

20528687 RUNGIS FUTSAL / LA COURNEUVE AS du 08/12/2018

Réception du courrier de la Mairie de RUNGIS indiquant l'indisponibilité du gymnase et du courriel du club de RUNGIS FUTSAL.

Cette rencontre est avancée au mardi 04/12/2018 à 21h00 au gymnase Frédéric Mistral à FRESNES.

➤ Régional 3**Poule A****CHOISY LE ROI AS - 500031**

La Commission enregistre le 3^{ème} forfait de l'équipe entraînant le forfait général de l'équipe.

1^{er} forfait : 20528843 CROSNE FC / CHOISY LE ROI AS du 09/09/2018

2^{ème} forfait : 20528847 CHOISY LE ROI AS / MAISONS ALFORT FC du 14/09/2018

3^{ème} forfait : 20528851 ETOILE MELUN / CHOISY LE ROI AS du 22/09/2018

Poule B**20528936 BAGNEUX FUTSAL 2 / PARIS 14 FC du 15/09/2018**

Reprise de dossier.

La Commission,

Pris connaissance du courriel de l'arbitre officiel accompagné d'une photo du recto de la feuille de match et du courriel du club de BAGNEUX FUTSAL 2,

Considérant que cette rencontre était initialement prévue à 12h30,

Considérant que le coup d'envoi de la rencontre a été avancé à 11h30 suite à une demande de BAGNEUX FUTSAL 2 et l'accord de PARIS 14 FC via Footclubs (modification horaire validée par la LPIFF),

Considérant que le jour du match, la rencontre n'a pas pu se dérouler en raison de l'occupation du gymnase à l'heure du coup d'envoi (11h30),

Considérant que le club de BAGNEUX FUTSAL 2 a proposé un gymnase de repli pour que la rencontre puisse se dérouler,

Considérant que ce gymnase ne situait pas dans la même enceinte,

Considérant de ce fait que les dispositions de l'article 15.3 du RSG de la LPIFF ne pouvaient pas s'appliquer,

Considérant que du fait du retard important du coup d'envoi de la rencontre l'équipe de PARIS 14 FC n'était plus en mesure de pouvoir disputer la rencontre,

Considérant que le club de BAGNEUX FUTSAL 2 n'a pas mis en œuvre les conditions optimales d'accueil de l'équipe adverse,

Par ces motifs,

Fait application de l'article 40.1 du RSG de la LPIFF et donne match perdu par pénalité au club de BAGNEUX FUTSAL 2 pour en attribuer le gain à PARIS 14 FC :

BAGNEUX FUTSAL 2 (-1pt – 0 but).

PARIS 14 FC (3pts – 0 buts).

BAGNEUX FUTSAL – 550647

La Commission prend note du changement de jour de match pour les rencontres à domicile :

Dimanche à 13h00 au gymnase Henri Wallon à BAGNEUX.

Poule D**20529113 SPORTIFS DE GARGES / AC OSNY du 29/09/2018**

Demande via Footclubs de SPORTIFS DE GARGES.

Cette rencontre aura lieu à 15h00.

Accord de la Commission.

LES PETITS PAINS – 552274

La Commission prend note de la décision de la Commission Régionale d'Appel du 20/09/2018

Les matchs suivants devront se dérouler à huis clos :

Les dispositions relatives à la mise en œuvre de cette décision feront l'objet d'un courrier aux clubs concernés.

Dans le cas où une rencontre de Coupe Nationale Futsal ou de Coupe de PARIS IDF à jouer à domicile, venaient s'intercaler dans le calendrier, le huis clos concernera le match de Coupe.

La Commission précise que l'organisation du huis clos est de la responsabilité du club recevant.

20529126 LES PETITS PAINS / AVICENNE ASC 2 du 01/10/2018

20529136 LES PETITS PAINS / JOUY LE MOUTIER FC du 12/11/2018

20529146 LES PETITS PAINS / SPORTIFS DE GARGES du 03/12/2018

20529151 LES PETITS PAINS / BAGNOLET FC du 14/01/2019

20529161 LES PETITS PAINS / PARMAN FUTSAL du 21/01/2019

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Les feuilles de match des rencontres ci-dessous doivent nous parvenir dans les meilleurs délais sous peine de match perdu par pénalité au club recevant (art. 44 RSG de la LPIFF) après 2 rappels:

2^{ème} et dernier rappel :

Régional 2

Poule B

20528749 COURBEVOIE FUTSAL / GOUSSAINVILLE FC du 08/09/2018

1^{er} rappel :

Régional 2

Poule B

20528753 LA TOILE / COURBEVOIE FUTSAL du 14/09/2018

Régional 3

Poule C

20529027 MONTMORENCY FUTSAL / ATTAINVILLE FUTSAL du 15/09/2018

20529029 ACCES FC 2 / CHAMPIGNY CF du 15/09/2018

Poule D

20529117 OSNY AC / PUTEAUX FUTSAL du 15/09/2018

CRITERIUM U18 FUTSAL – phase 1

Rappel:

1^{ère} journée : semaine du 15 au 21 octobre

CRITERIUM FUTSAL FEMININ – phase 1

Rappel:

1^{ère} journée : semaine du 15 au 21 octobre

